



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL



Secrétariat Exécutif

PROJET1 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS).

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

Secteur : agriculture-sécurité alimentaire

Référence de l'accord de financement : **don FAD n° 21 00155028566**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-AAZ-017**

1. Le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) *a reçu* un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût de la composante régionale du projet1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce *don* pour financer le contrat relatif à la réalisation de l'**étude de faisabilité du système d'information 2ème génération**.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

i) une étude diagnostic de l'existant dans le pays en termes dispositifs d'informations sur les produits agricoles et le bétail ; ii) faire ressortir les forces et les faiblesses, les perspectives en termes de financements, et iii) une étude de faisabilité de SIM de 2ème génération et un plan d'actions opérationnelles pour la mise en place et l'opérationnalisation du SIM dans les pays.

3. Le CILSS invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Khadafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, deuxième étage, porte n°312, de 8 à 16 heures.**

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 Avril à 9 heures** et porter expressément la mention «**étude de faisabilité du système d'information 2ème génération**»

7. À l'attention : **Monsieur Djimé ADOUM, Ph.D.**

Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Khadafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso Tel: 00226 25 49 96 00, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, **Rez de Chaussée, porte n°114**

Djimé ADOUM Ph.D
Secrétaire Exécutif